

**MICROWAVE VISION**

Siège social : 13, rue du Zéphyr – 91140 Villejust  
Société anonyme au capital de 1.297.264 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RSM Paris**  
Membre de RSM International  
26 rue Cambacérés  
75008 PARIS

**Auditeurs & Conseil Associés**  
Membre de Nexia International  
31 rue Henri Rochefort  
75017 PARIS

## **MICROWAVE VISION**

Siège social : 13, rue du Zéphyr – 91140 Villejust  
Société anonyme au capital de 1.297.264 euros

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société MICROWAVE VISION,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MICROWAVE VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 9.1 Changements comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Evaluation des actifs incorporels**

Les goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 13.531 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 6.9 Dépréciation » et « 10.1 Goodwill » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests fondés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que les notes « 6.9 Dépréciation » et « 10.1 Goodwill » de l'annexe donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

### **Impôts différés actifs au titre des déficits reportables**

La société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note « 6.20 Impôt sur le résultat » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de reconnaissance des impôts différés actifs au titre des déficits reportables ainsi que les prévisions de bénéfices futurs imposables et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 6.20 Impôt sur le résultat » de l'annexe donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

-concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

**RSM Paris**

**Auditeurs & Conseils Associés**

François AUPIC

DocuSigned by:  
  
71B2384ACA7E4BF...

Philippe MENDES

---

# Etats financiers consolidés

---

31/12/2019



13 Rue du Zéphyr  
91140 Villejust

# SOMMAIRE

---

Sauf mention contraire, l'ensemble des données chiffrées de ces notes annexes est exprimé en milliers d'euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des entités du groupe.

1	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE .....	5
2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL .....	6
2.1	RESULTAT PAR ACTION.....	7
3	ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	8
4	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE.....	9
5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE.....	10
6	PRINCIPALES METHODES COMPTABLES .....	11
6.1	DECLARATION DE CONFORMITE.....	11
6.2	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS.....	11
6.3	PREPARATION DES ETATS FINANCIERS .....	11
6.4	PRINCIPES DE CONSOLIDATION .....	16
6.5	CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES .....	16
6.6	PRESENTATION DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	17
6.7	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL.....	17
6.8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	19
6.9	DEPRECIATION.....	23
6.10	STOCKS.....	24
6.11	ACTIFS FINANCIERS.....	24
6.12	CAPITAL .....	25
6.13	DETTES FINANCIERES.....	26
6.14	PROVISIONS .....	26
6.15	AVANTAGES DU PERSONNEL .....	27
6.16	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	28
6.17	FRAIS PUBLI-PROMOTIONNELS .....	29
6.18	AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS.....	29
6.19	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER.....	29
6.20	IMPOT SUR LE RESULTAT .....	29
6.21	SUBVENTIONS.....	30
7	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	31
7.1	FAITS MARQUANTS.....	31

7.2	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	31
<b>8</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>32</b>
8.1	ACTIVITE .....	32
8.2	ORGANIGRAMME.....	33
8.3	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES .....	33
<b>9</b>	<b>COMPARABILITE DES COMPTES.....</b>	<b>36</b>
9.1	CHANGEMENTS COMPTABLES .....	36
9.2	VARIATIONS DE PERIMETRE .....	36
<b>10</b>	<b>EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.....</b>	<b>37</b>
10.1	GOODWILL.....	37
10.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	38
10.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	39
10.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	40
10.5	AUTRES ACTIFS LONG TERME.....	40
10.6	STOCKS.....	41
10.7	CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS .....	41
10.8	CREANCES D'IMPOT COURANT .....	42
10.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	42
10.10	CAPITAL SOCIAL.....	42
10.11	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	44
10.12	IMPOTS DIFFERES .....	44
10.13	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES.....	45
10.14	AUTRES PASSIFS A COURT TERME.....	46
10.15	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS .....	46
10.16	REPARTITION DES ACTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	47
10.17	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	47
10.18	ACHATS CONSOMMES.....	48
10.19	CHARGES EXTERNES.....	48
10.20	CHARGES DE PERSONNEL.....	49
10.21	DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS.....	49
10.22	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT .....	50
10.23	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS .....	50
10.24	RESULTAT FINANCIER.....	51
10.25	IMPOT SUR LES RESULTATS .....	51
<b>11</b>	<b>RISQUES .....</b>	<b>53</b>
11.1	RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	53



11.2	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX .....	54
12	AUTRES INFORMATIONS .....	55
12.1	EFFECTIF MOYEN .....	55
12.2	ENGAGEMENTS HORS-BILAN .....	55
12.3	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	55
12.4	PARTIES LIEES .....	55
12.5	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	56

# 1 Etat de la situation financière

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Note
Goodwill	13 531	13 531	10.1
Immobilisations incorporelles	1 259	857	10.2
Immobilisations corporelles	19 122	10 254	10.3
Autres actifs financiers non courants	1 010	1 014	10.4
Actifs d'impôt différé	2 996	3 225	10.12
Autres actifs long terme		23	10.5
<b>Actifs non courants</b>	<b>37 918</b>	<b>28 904</b>	
Stocks	13 924	10 213	10.6
Clients et comptes rattachés	41 735	36 358	10.7
Créances d'impôt courant	4 307	3 420	10.8
Autres actifs courants	5 773	2 302	10.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 081	14 676	10.9
<b>Actifs courants</b>	<b>87 820</b>	<b>66 969</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>125 737</b>	<b>95 873</b>	

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Note
Capital	1 297	1 256	
Primes	55 200	52 485	
Réserves	14 855	10 509	
Ecart de conversion	121	<121>	
Résultat consolidé	4 611	4 762	
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>76 085</b>	<b>68 891</b>	<b>5</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>5</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>76 085</b>	<b>68 891</b>	
Dettes financières à long-terme	10 795	172	10.13
Engagements envers le personnel	1 961	954	10.11
Autres passifs non courants			
<b>Passifs non courants</b>	<b>12 756</b>	<b>1 126</b>	
Dettes financières à court terme	2 768	4 546	10.13
Provisions courantes	1 019	939	10.11
Fournisseurs et comptes rattachés	13 223	11 801	10.14
Passifs d'impôt courant	897	470	
Autres passifs courants	18 989	8 099	10.14
<b>Passifs courants</b>	<b>36 896</b>	<b>25 856</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>125 737</b>	<b>95 873</b>	

## 2 Etat du résultat global

Résultat (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Note
Chiffre d'affaires	87 401	74 637	<b>10.17</b>
Autres produits de l'activité			
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>87 401</b>	<b>74 637</b>	
Achats consommés	<34 149>	<26 459>	<b>10.18</b>
Charges externes	<12 203>	<12 809>	<b>10.19</b>
Charges de personnel	<26 631>	<24 176>	<b>10.20</b>
Impôts & taxes	<636>	<470>	
Autres produits et charges opérationnels courants	<176>	<522>	
<b>Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et charges de personnel liées aux AGA</b>	<b>13 606</b>	<b>10 201</b>	<b>10.21</b>
Charges de personnel liées aux AGA	<994>		
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises	<5 712>	<3 338>	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>6 899</b>	<b>6 863</b>	
Autres produits et charges opérationnels non courants	<596>	<477>	<b>10.22</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 303</b>	<b>6 386</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	87	<b>10.24</b>
Coût de l'endettement financier brut	<641>	<592>	<b>10.24</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>&lt;634&gt;</b>	<b>&lt;505&gt;</b>	<b>10.24</b>
Autres produits et charges financiers	232	<87>	<b>10.24</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>&lt;402&gt;</b>	<b>&lt;592&gt;</b>	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 901</b>	<b>5 794</b>	
Impôt sur le résultat	<1 290>	<824>	<b>10.25</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>4 611</b>	<b>4 970</b>	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat de la période</b>	<b>4 611</b>	<b>4 970</b>	
Résultat - Part du groupe	4 611	4 762	
Résultat - Participation ne conférant pas le contrôle		208	

## 2.1 Résultat par action

Les résultats par action, présentés ci-dessous, sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des bons de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Les seuls instruments dilutifs sont les attributions d'actions gratuites présentés à la note 10.10.

Résultat par action	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net part attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	4 611	4 762
<b>Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	6 486 320	6 282 166
<b>Résultat de base par action</b>	0,71	0,76

Résultat dilué par action	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net part attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	4 611	4 762
Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	6 486 320	6 282 166
Nb moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	140 000	310 000
<b>Nb moyen pondéré pour le calcul du résultat net dilué par action</b>	6 626 320	6 592 166
<b>Résultat dilué par action</b>	0,70	0,72

### 3 Etat des autres éléments du résultat global

Résultat (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat de la période</b>	<b>4 611</b>	<b>4 970</b>
Ecarts actuariels sur les régimes à prestation définies	<77>	24
Impôts	23	<7>
Ecarts de conversion	224	312
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>170</b>	<b>328</b>
<b>Résultat Global</b>	<b>4 781</b>	<b>5 298</b>
Résultat global - Part du Groupe	4 781	5 090
Résultat global - Intérêts minoritaires		208

## 4 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat part du groupe	4 611	4 762
Résultat part des minoritaires		208
<b>Résultat net (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>4 611</b>	<b>4 970</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4 983	3 148
Autres produits et charges calculés	236	0
Plus et moins-values de cession	188	19
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>11 012</b>	<b>8 137</b>
Coût de l'endettement financier net	542	592
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 290	824
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>12 844</b>	<b>9 553</b>
Impôts versés	<1 737>	<1 202>
Variation du BFR lié à l'activité	923	<9 009>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>12 031</b>	<b>&lt;658&gt;</b>
<b>OPERATION D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<3 696>	<2 301>
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		14
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants	<49>	<48>
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants	228	30
Incidence des variations de périmètre	<59>	<6 188>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>&lt;3 577&gt;</b>	<b>&lt;8 493&gt;</b>
<b>OPERATION DE FINANCEMENT</b>		
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	2 756	
Rachats et vente d'actions propres	<1 050>	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 000	21
Remboursement d'emprunts	<6 319>	<1 047>
Intérêts financiers nets versés	<525>	<589>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>&lt;1 138&gt;</b>	<b>&lt;1 615&gt;</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>7 316</b>	<b>&lt;10 767&gt;</b>
Incidences des variations de taux de change	90	206
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>14 676</b>	<b>25 236</b>
<b>Reclassement de trésorerie</b>		
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>22 081</b>	<b>14 676</b>

## 5 Variation des capitaux propres – part du groupe

En milliers d'euros	Capital	Réserves	Actions propres	Résultat de la période	Capitaux propres - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>1 256</b>	<b>66 222</b>	<b>&lt;650&gt;</b>	<b>1 343</b>	<b>68 171</b>	<b>1 628</b>	<b>69 799</b>
Affectation du résultat		1 343		<1 343>			
Actions propres		<1>	10		9		9
Rachat des minoritaires		<4 351>			<4 351>	<1 837>	<6 188>
Ecart de conversions		312			312		312
Résultat de la période				4 762	4 762	209	4 971
Autres variations		<12>			<12>		<12>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>1 256</b>	<b>63 513</b>	<b>&lt;640&gt;</b>	<b>4 762</b>	<b>68 891</b>		<b>68 891</b>
Affectation du résultat		4 762		<4 762>			
Actions propres		<1 010>	<41>		<1 050>		<1 050>
Rachat des minoritaires							
Ecart de conversions		224			224		224
Résultat de la période			<0>	4 611	4 611		4 611
Ajustements résultats N-1							
Attribution gratuite d'actions (AGA)		994	<0>		994		994
Exercice Bon de souscription d'action	41	2 756			2 797		2 797
IAS 19		<54>			<54>		<54>
Autres variations		<329>			<329>		<329>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>1 297</b>	<b>70 857</b>	<b>&lt;681&gt;</b>	<b>4 611</b>	<b>76 083</b>		<b>76 083</b>

## 6 Principales méthodes comptables

---

### 6.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

### 6.2 Jugements et estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- Dépréciation des actifs incorporels (note 6.7)
- Estimation de la valeur recouvrable des reports déficitaires activés (note 6.20)
- Estimation de la valeur recouvrable des stocks (note 6.10)
- Estimation des engagements de retraite (notes 6.15 et 10.11)

### 6.3 Préparation des états financiers

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

**Nouveaux textes des normes et interprétations d'application adoptés par l'Union européenne et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

- IFRS 16 - Contrats de location.

Les nouvelles normes, ou amendements de normes et interprétations de normes suivants ont été appliqués aux comptes clos le 31 décembre 2019:

IFRS 16 remplace la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

Elle impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droit d'utilisation » et un passif « Dette de location », que ce soit pour les contrats de location simple comme pour les contrats de location financement.

La nouvelle norme permet :

- Une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés ;
- Une transparence accrue ;
- Une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif ;
- La suppression du besoin pour la plupart des investisseurs, agences de notation et autres, de faire des corrections.

La nouvelle norme est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée et certaines mesures simplificatrices proposées par la norme. Par conséquent, l'information comparative ne sera pas retraitée à la date de transition.

Les mesures simplificatrices retenues par le Groupe sont les suivantes :

- contrats ayant une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de clôture,
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelles inférieures à 5 000 euros.

Le Groupe a procédé au recensement des contrats de location qui portent essentiellement sur des actifs immobiliers mais aussi sur des véhicules.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a comptabilisé un nouvel actif relatif aux droits d'utilisation des actifs loués, essentiellement des constructions et des véhicules, pour un montant de 11.5 millions d'euros et un nouveau passif, correspondant aux passifs de loyers pour un montant de 11.5 millions d'euros.

Pour déterminer les passifs de loyers, le Groupe a actualisé les paiements de loyers futurs en utilisant un taux d'emprunt marginal estimé pour des actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de même nature que les actifs loués.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement), les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16, dans certains cas, seront différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan. De même, les taux retenus pour évaluer la dette de location auront un impact sur le montant comptabilisé en passif financier.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dus au bailleur.

Ces immobilisations sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Selon ce modèle, est comptabilisée en charge opérationnelle, la dotation aux amortissements de l'actif, et, en charge financière, le coût de la dette envers le bailleur.

- Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative »

Ces amendements traite le cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû. C'est ce que l'on appelle une compensation négative.

Avant cet amendement, de tels instruments ne pouvaient pas être comptabilisés au coût amorti, car ils ne satisfaisaient pas à la règle dite « SPPI » (seulement paiement du principal et des intérêts).

Ces instruments étant très fréquents, de nombreuses voix se sont fait entendre pour obtenir que de tels instruments, malgré la clause de paiement anticipé, puissent être comptabilisés au coût amorti au lieu de la juste valeur par résultat.

L'amendement le permet, à condition toutefois que cette compensation négative pour paiement anticipé soit « raisonnable », ce qui demandera l'exercice du jugement.

En outre, il faut que l'instrument soit détenu dans le cadre du business model « held to collect », c'est-à-dire détenu aux fins d'obtenir le paiement des intérêts et du principal.

Ces amendements sont applicables à compter du 1er janvier 2019 avec application anticipée autorisée.

- Amendements limités à IAS 19 intitulés « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » :

Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.

L'entité doit comptabiliser et évaluer le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Elle doit ensuite déterminer l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabiliser toute variation de cet effet.

Les amendements sont applicables de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, avec une application anticipée autorisée.

- Amendements à IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Le paragraphe 14 A a été ajouté à la norme IAS 28 et le paragraphe 41 a été supprimé. La norme IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.

Ces amendements ont été homologués par l'UE : règlement (UE) n°2019/237 du 8 février 2019.

Ces amendements sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément, ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble. A cette fin, elle peut considérer par exemple :

- la manière dont elle remplit sa déclaration fiscale et dont elle supporte les traitements fiscaux
- la manière dont elle s'attend à être contrôlée par l'administration fiscale et la façon dont elle répond aux questions qui pourraient résulter de ce contrôle

IFRIC 23 s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; une application anticipée est autorisée.

- Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015 – 2017 ».

Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015 – 2017 » apportent des amendements mineurs aux trois normes suivantes :

- IAS 12 : Une entité comptabilise toutes les conséquences fiscales des paiements de dividendes de la même façon (§52B supprimé et ajout du §57A).
- IAS 23 : Une entité traite un emprunt contracté à l'origine pour obtenir un actif comme faisant partie des emprunts généraux lorsque l'actif est prêt pour son usage prévu ou sa vente prévue (§14 modifié).
- IFRS 11 : Une entité ne réévalue pas les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (ajout du § B33CA).
- IFRS 3 : Une entité réévalue les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (ajout du § 42A).

Ces amendements sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Nouvelles Normes et interprétations d'application non encore adoptées par l'Europe mais applicables par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

Le groupe MVG a choisi de ne pas anticiper l'application de ces textes pour les comptes clos au 31 décembre 2019.

- Amendements à IAS 1 et à IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif » :

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de sa définition du terme « significatif » afin de permettre aux entreprises d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité. Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. Les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.

L'ancienne définition était la suivante : « Les omissions ou inexactitudes d'éléments sont significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base des états financiers ».

La nouvelle définition est désormais : « Une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers ».

Sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, ces amendements sont applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée de cet amendement est néanmoins autorisée.

## **6.4 Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Microwave Vision SA, société mère du Groupe et ses filiales directes et indirectes au 31 décembre 2019. Une filiale (y compris les entités ad hoc) est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables actuels ou potentiels sont pris en considération.

### ➤ **Intégration globale**

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où celui-ci cesse. Les états financiers des filiales sont établis pour la période correspondant à celle de l'exercice de présentation des états financiers consolidés du Groupe en utilisant des méthodes comptables homogènes. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Un changement dans le pourcentage de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé en tant que transaction sur les capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. L'éventuel profit ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### ➤ **Participations ne donnant pas le contrôle :**

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

## **6.5 Conversion des opérations en devises étrangères**

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle). La monnaie fonctionnelle du Groupe et la monnaie de présentation de ses états financiers sont l'euro.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les périodes de 12 mois closes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/2019	31/12/2018	Taux moyen	31/12/2019	31/12/2018
Livre Sterling	1,17536	1,1179	Livre Sterling	1,13986	1,13025
Dollar Hong kong	0,11432	0,1115	Dollar Hong kong	0,11399	0,10799
Yen	0,00820	0,0080	Yen	0,00819	0,00767
Yuan Chinois	0,12787	0,12698	Yuan Chinois	0,12930	0,12808
Dollar US	0,89015	0,8734	Dollar US	0,89319	0,84639

## 6.6 Présentation de l'état de la situation financière

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

## 6.7 Immobilisations incorporelles et goodwill

### Acquisitions réalisées à partir du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en *goodwill*.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

### Acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2010

Les principales différences de traitement des acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2010 par rapport aux principes énoncés ci-dessus concernent les dispositions suivantes :

Les frais connexes aux acquisitions étaient intégrés au coût de l'acquisition pour le calcul du *goodwill*,

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (auparavant dénommés les intérêts minoritaires) étaient évalués à leur quote-part d'actifs nets de l'entité acquise et les contreparties conditionnelles étaient enregistrées lors de l'acquisition uniquement lorsqu'elles correspondaient à une obligation actuelle du Groupe, s'il était probable qu'elles donnent lieu à des sorties de ressources et si elles pouvaient être estimées de manière suffisamment fiable. Les ajustements ultérieurs des contreparties conditionnelles étaient constatés dans le *goodwill*.

### Frais de recherche et développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à IAS 38 *Immobilisations incorporelles* : (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, (b) intention du Groupe d'achever le projet, (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel, (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif, (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et (f) évaluation fiable des dépenses engagées. Dans ce cas, les frais de développement sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 3 ans à compter de la date de première commercialisation des produits ou services.

Compte tenu du nombre important des projets de développement et de la difficulté d'identifier par projets les dépenses transversales, le Groupe considère que les critères d'activation ne sont pas remplis.

Le montant des frais engagés sur l'exercice 2019 s'élève à 5 263 k€ ce qui permet à la société de bénéficier du crédit impôt recherche.

### Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels, brevets et licences acquis dans le cadre de l'activité courante sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Le goodwill et les actifs incorporels dont la durée d'utilité est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les logiciels, brevets et licences sont comprises entre 3 à 5 ans en mode linéaire, à l'exception du logiciel SAP pour lequel la durée a été portée à 6 ans en 2014.

## **6.8 Immobilisations corporelles**

### Actifs en pleine propriété

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

### Actifs loués

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » à ses biens loués.

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'une dette au titre de l'obligation de paiement ;
- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

### Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;

- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. À la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents correspondant à la durée du contrat de location.

### **Évaluation de la dette de loyer**

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le taux d'actualisation à retenir s'assimile au taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sous-jacent au contrat de location, et ce, dans un environnement économique similaire.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être ré-estimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

### Typologie des contrats de location :

Le Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des pays où il opère. Par ailleurs, les contrats de location dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent également des véhicules.

### Exemptions :

Le Groupe retient les exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou ceux portant sur des actifs de faible valeur (5 000 euros).

### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. Les actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et ne sont pas destinés à être cédés.

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Angencement et installations techniques	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et outillage	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de bureau, informatique et immobilier	3 à 10 ans	Linéaire

### Impacts de l'application d'IFRS 16 au bilan :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Impacts 1ère application d'IFRS 16</b>	<b>IFRS 16 31/12/2019</b>
Droits d'utilisation des locaux loués	10 218	10 218
Amortissement droits d'utilisation des locaux loués		<1 652>
Droits d'utilisation des véhicules loués	457	457
Amortissement droits d'utilisation des véhicules loués		<255>
<b>Total des droits d'utilisation des biens pris en location</b>	<b>10 675</b>	<b>8 768</b>
Impôts différés		51
<b>Actif non courant</b>	<b>10 675</b>	<b>8 819</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 675</b>	<b>8 819</b>

(en milliers d'euros)	Impacts 1ère application d'IFRS 16	IFRS 16 31/12/2019
Réserves consolidées et autres réserves		0
Résultat de l'exercice		<183>
<b>Capitaux Propres - part du Groupe</b>	<b>0</b>	<b>&lt;183&gt;</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>&lt;183&gt;</b>
Dettes financières de location par à + 1 an	1 314	7 489
<b>Passif non courant</b>	<b>1 314</b>	<b>7 489</b>
Dettes financières de location par à - 1 an	9 361	1 872
Dettes fournisseurs	<381>	<381>
<b>Passif courant</b>	<b>8 979</b>	<b>1 490</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 294</b>	<b>8 979</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>10 294</b>	<b>8 797</b>

#### Impacts de l'application d'IFRS 16 au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31/12/2019 avant IFRS 16	Impacts d'IFRS 16	31/12/2019
Charges externes	<14 111>	1 908	<12 203>
<b>Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et charges de personnel liées aux AGA</b>	<b>11 698</b>	<b>1 908</b>	<b>13 606</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises	<3 806>	<1 907>	<5 712>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 302</b>	<b>1</b>	<b>6 303</b>
Coût de l'endettement financier net	<400>	<234>	<634>
Impôt sur le résultat	<1 341>	51	<1 290>
<b>Résultat de la période</b>	<b>4 793</b>	<b>&lt;182&gt;</b>	<b>4 611</b>

## 6.9 Dépréciation

La valeur comptable des actifs du Groupe, autres que les stocks, les créances clients et autres créances et les actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-dessous.

La valeur recouvrable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels qui ne sont pas encore mis en service est estimée annuellement et dès qu'il apparaît un indice de perte de valeur.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette unité génératrice de trésorerie (ou ce groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

### Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à leur échéance et des créances comptabilisées à leur coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale) lorsque l'effet est significatif.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de flux de trésorerie largement indépendants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe réalise des tests de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui représente le plus petit niveau dans l'entité auquel les opérations sont gérées par le management, afin d'apprécier le retour sur investissement.

### Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur, constatée sur des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés à leur coût amorti, est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du goodwill sont irréversibles.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## **6.10 Stocks**

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût standard.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Il exclut le coût de la sous-activité et les charges financières.

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.

## **6.11 Actifs financiers**

### Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transactions comprennent principalement des valeurs mobilières de placement et sont évalués à la juste valeur, avec les gains et les pertes correspondants reconnus en résultat.

La juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transactions est le prix de marché vendeur à la date du bilan et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

### Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur. Les facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont principalement les difficultés financières avérées d'un débiteur ou les retards de paiement.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme (durée du placement généralement inférieure ou égale à 3 mois), très liquides (cession possible à tout moment sans impact sur la valeur liquidative), qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur (possèdent notamment un historique attestant de la régularité de la progression de leur performance).

### Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change.

## **6.12 Capital**

### Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

### Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

## **6.13 Dettes financières**

### Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont reconnus, à l'origine, à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après la reconnaissance initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

### Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à la mise en place d'une ligne de crédit. Les coûts de transaction incluent les honoraires et commissions payés aux agents et aux conseils. Ils n'incluent pas l'allocation des frais administratifs et les frais de siège.

Concernant les dettes financières évaluées à leur coût amorti, les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt concerné.

### Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes incluent les emprunts portant intérêt et les intérêts à payer, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## **6.14 Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

### Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'administration compétente.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

## **6.15 Avantages du personnel**

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- Les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

<b>Taux d'augmentation des salaires :</b>	1% constant
<b>Convention collective :</b>	Métallurgie
<b>Initiative de départ :</b>	Salarié
<b>Méthode de calcul :</b>	Prospective prorata temporis
<b>Taux d'actualisation :</b>	0,77%
<b>Rotation de personnel :</b>	5% jusqu'à 50 ans
<b>Taux de charges sociales</b>	47%
<b>Age de départ :</b>	67

Les engagements en Italie (provision TFR « *Trattamento di fine Rapporto* ») sont définis par la loi. Les bases de calcul sont les suivantes :

- Une dotation annuelle égale à 6,3% des salaires bruts,
- Une réévaluation des salaires de 1,5% par an

Le passif enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, ajustée des gains et pertes actuariels. Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits) par suite d'une modification de régime, la part de l'augmentation (ou de la diminution) liée aux services passés rendus par les employés est reconnue en charge (produit) de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle des plans. Lorsque les droits sont acquis immédiatement, la charge (le produit) est reconnu(e) immédiatement au compte de résultat.

Le coût des services au titre de la période et des périodes passées est présenté au compte de résultat en charges de personnel.

Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont présentés en charges et produits financiers.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

## **6.16 Chiffre d'affaires**

Le Groupe applique la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette norme définit une démarche générale de comptabilisation du chiffre d'affaires en cinq étapes :

- Etape 1 : Identification du contrat,
- Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Celles-ci serviront d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu,
- Etape 3 : Evaluation du prix du contrat,
- Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance »,
- Etape 5 : Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une « obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Selon l'analyse menée par le Groupe sur ses différentes activités, les obligations de performance sont en général satisfaites en continu. Le chiffre d'affaires est donc reconnu à l'avancement.

Des produits à recevoir (actifs de contrats) ou des produits constatés d'avance (passifs sur contrats) sont enregistrés à la clôture sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement par affaire pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires à reconnaître.

## **6.17 Frais publi-promotionnels**

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, conformément au texte « Amélioration des IFRS » relatif à la clarification des dispositions de la norme IAS 38 sur les dépenses de publicité.

## **6.18 Autres produits et autres charges opérationnels**

Les produits et charges opérationnels résultant d'événements anormaux ou inhabituels sont inclus sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette rubrique comprend, en particulier, les plus et moins-values de cessions d'actifs importantes ou inhabituelles, les coûts de restructuration ou d'intégration des entreprises acquises qui sont de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du groupe Microwave Vision SA.

## **6.19 Coût de l'endettement financier**

Le coût de l'endettement financier brut comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les provisions pour dépréciation d'actifs financiers et les charges financières diverses.

## **6.20 Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

La société considère que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est pas un impôt sur le résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le goodwill non déductible fiscalement, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dès lors qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible, ainsi que la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Le calcul de l'impôt sur le résultat de l'exercice est expliqué dans la note 10.23.

## **6.21 Subventions**

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est enregistré en déduction des charges auxquelles il se rapporte.

## 7 Evènements significatifs de l'exercice

---

### 7.1 Faits marquants

Suite à l'acquisition des intérêts minoritaires du sous-groupe Orbit le 06/04/2018, Microwave Vision SA a transféré les titres de la filiale allemande « Orbit FR Europe GmbH » à son actif en date effective du 01 janvier 2019.

Le 26 février 2019, la société a signé un contrat majeur, d'un montant supérieur à 30 M€, le plus important enregistré depuis l'origine du Groupe, auprès d'un donneur d'ordre de référence dans le secteur de l'Aérospatiale/Défense.

Le 18 juillet 2019, les BSAR sont arrivés à échéance. 204 154 BSA ont été exercés sur une quantité de 310 000 au prix d'exercice de 13,5€, en conséquence, le capital social passe de 6 282 166 à 6 486 320 soit une augmentation de capital social de 10 831€ (0.20€ par action) et de prime d'émission pour 2 715 248€ (13.30€ par action).

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place par le conseil d'administration du 12 juillet 2019. Il porte sur 140 000 actions et prévoit une période d'acquisition de 12 mois.

La société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 4 000 000€, elle a également signé 2 nouveaux emprunts pour 2 000 000€ chacun auprès du CIC et de Bpifrance.

### 7.2 Evènements postérieurs à la clôture

L'apparition de l'épidémie de COVID-19 en janvier 2020 renforce les incertitudes du contexte économique global et des marchés. Ses conséquences pour le groupe MVG sont aujourd'hui difficiles à évaluer et dépendront de l'ampleur, de la durée et de l'étendue géographique, comme des mesures prises par les pays concernés.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer en priorité la sécurité de nos salariés. Dans la mesure du possible, le télétravail a été généralisé et les filiales ayant une activité de production ont maintenu leur activité, tout en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de distanciation sociale ainsi que les règles imposées par leur gouvernement.

La crise du COVID-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation du groupe et sa trésorerie. Nous n'avons pas connaissance, à la date d'arrêtés des comptes, d'une perte significative de chiffre d'affaires et de résultat.

## 8 Périmètre de consolidation

---

### 8.1 Activité

Elle s'articule autour de 4 pôles d'activités :

Le pôle opérationnel AMS (Antenna Measurement Systems) dédié à la mesure d'antennes, activité historique du Groupe, présente une offre variée de produits couvrant quasiment tous les besoins des centres de Recherche et Développement des produits embarquant des systèmes de communication sans fil. Ces équipements s'adressent à toutes les industries utilisant des antennes (spatiales, avioniques ou encore automobiles) et aux acteurs des radiocommunications (opérateurs, départements R&D des fabricants de portables, fabricants d'antennes, laboratoires de contrôle).

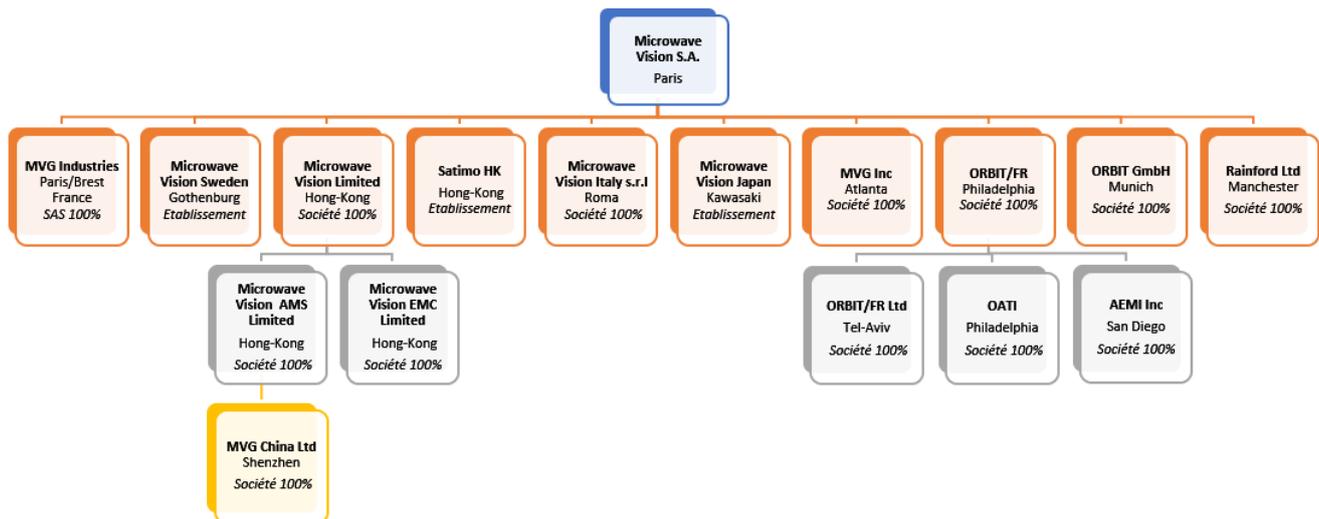
Le pôle opérationnel EMC (Electro-Magnetic Compatibility) dédié aux tests de Compatibilité Electromagnétique (CEM) des systèmes. Cette BU offre des solutions pour tester l'aptitude des appareils à fonctionner dans des environnements électroniques et à ne pas produire eux-mêmes de perturbations.

Le pôle opérationnel EIC (Environmental and Industrial Control) dédié aux tests de contrôle industriel et environnemental. MVG a développé une gamme complète de petits produits dédiés au contrôle du niveau des ondes électromagnétiques.

Le pôle prospectif lié à la R&D NSH (National Security and Healthcare) dédié aux instruments d'imagerie médicale et d'imagerie de sécurité pour les aéroports.

## 8.2 Organigramme

L'organigramme du groupe MVG au 31 décembre 2019 se présente de la façon suivante :



## 8.3 Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2019 sont présentées ci-dessous :

Entités	Activité	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2019	Méthode de consolidation 31/12/2018	% de contrôle au 31/12/2019	% de contrôle au 31/12/2018	% d'intérêts au 31/12/2019	% d'intérêts au 31/12/2018
<b>MICROWAVE VISION SA</b>	Holding / Distribution / Fabrication		Entité consolidante					
<b>MVG INDUSTRIES</b>	Fabrication / R&D	Paris/Brest, France	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>MICROWAVE VISION ITALY S.R.L</b>	Fabrication / R&D	Rome, Italie	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>MVG INC</b>	Distribution / Maintenance	Atlanta, Etats-Unis	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>MICROWAVE VISION EMC</b>	Distribution / Maintenance	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>MICROWAVE VISION AMS</b>	Distribution / Maintenance	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>MICROWAVE VISION Limited</b>	Holding	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>MICROWAVE VISION CHINA</b>	Fabrication / Distribution / Maintenance	Shenzhen, Chine	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>RAINFORD LTD</b>	Fabrication	Manchester, Royaume-Uni	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>ORBIF/FR Europe, GmbH</b>	Distribution	Haar, Allemagne	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>Sous Groupe ORBIT (*)</b>	Fabrication / Distribution	Horsham, Etats-Unis	-	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%
<b>ORBIT Japan</b>	Fabrication / Distribution	Kanagawa, Japon	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%	-
<b>OATI</b>	Fabrication / Distribution	Warminster, USA	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%	-
<b>AEMI</b>	Fabrication / Distribution	Otay, USA	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%	-
<b>ORBIF FR INC</b>	Holding	Warminster, USA	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%	-
<b>ORBIF FR LTD</b>	Fabrication / Distribution	Tel-Aviv, ISRAEL	Intégration Globale	-	100,00%	-	100,00%	-

➤ **Entité non consolidée :**

La société Metraware, détenue à hauteur de 10% par la société MVG Industries, n'est pas consolidée.

➤ **Entités consolidées :**

- Microwave Vision, SA

C'est la holding du groupe, société de droit français et admise à la côte d'Alternext le 30 juin 2005. Outre la direction générale, elle assure les fonctions finance, marketing et commerciale du groupe.

- MVG Industries, SAS

Elle fabrique l'ensemble des systèmes pour Microwave. Cette entité est le centre de R&D le plus important du groupe. En outre elle assure également le support client et la maintenance à chaque fois qu'un établissement étranger en exprime le besoin. MVG Industries est implantée sur deux sites, l'un en région parisienne, aux Ulis, et l'autre en Bretagne, à Brest.

- MVG, Inc.

La société, basée à Atlanta, a un rôle commercial et assure la maintenance des systèmes installés en Amérique du nord.

- Microwave Vision, Ltd

Microwave Vision Ltd est la holding du groupe à Hong Kong, qui détient deux sociétés opérationnelles: Microwave Vision AMS, Ltd et Microwave Vision EMC, Ltd qui commercialisent et assurent la maintenance des systèmes installés en région APAC.

Microwave Vision AMS détient MVG China qui assemble des systèmes multi-capteurs qui complètent la gamme des systèmes Microwave. Cette société a été créée le 03 juillet 2017 à Shenzhen en République Populaire de Chine.

- Microwave Vision, Ltd

Microwave Vision Ltd est la holding du groupe à Hong Kong, qui détient deux sociétés opérationnelles: Microwave Vision AMS, Ltd et Microwave Vision EMC, Ltd qui commercialisent et assurent la maintenance des systèmes installés en région APAC.

- Microwave Vision Italy, Srl

La société, basée à Rome, a une activité de production de petites antennes ainsi qu'un centre de R&D qui travaille de manière étroite avec MVG Industries SAS.

- Rainford EMC Systems, Ltd

Basée en Angleterre à Manchester, elle a été rachetée en juillet 2012. Elle fabrique des chambres anéchoïdes à destination des clients du groupe, et vers le marché de la compatibilité électro magnétique, qui est un des leviers de croissance du Groupe.

- Une holding ORBIT FR Inc.

Située à Warminster aux Etats-Unis et qui n'a aucun rôle opérationnel,

- ORBIT/FR Europe, GmbH

Basée à Haar en Allemagne assure la commercialisation des produits ORBIT en Europe, ainsi que la fabrication de certains systèmes spécifiques,

- ORBIT/FR Engineering, Ltd

Basée à Emek Hefer en Israël assure la fabrication pour l'ensemble du Groupe des positionneurs et des mâts et leur distribution pour sa région,

- ORBIT Advanced Technology, Inc (OATI)

Située à Warminster aux Etats-Unis est en charge de la diffusion des produits ORBIT pour la zone Amérique. Cette entité fait également de l'intégration de matériels fabriqués en Israël,

- Advanced ElectroMagnetics, Inc (AEMI)

Basée à Otay aux Etats-Unis est l'entité du groupe qui conçoit et réalise les absorbants électromagnétiques pour toutes les sociétés du Groupe.

➤ **Etablissements autonomes :**

- MVG Suède, basée à Göteborg, est le siège de la direction commerciale européenne,
- Microwave Vision Japon basé à Tokyo assure la commercialisation des produits du Groupe ainsi que leur maintenance sur le territoire japonais,
- Satimo Hong Kong assure la commercialisation des produits du Groupe « Satimo » sur le territoire chinois.

Les établissements autonomes sont agrégés au sein de la holding Microwave Vision SA.

## 9 Comparabilité des comptes

---

### 9.1 *Changements comptables*

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la norme IFRS 16 (cf. note 6.3)

### 9.2 *Variations de périmètre*

Aucune variation de périmètre n'est à signaler sur l'exercice 2019.

## 10 Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

### 10.1 Goodwill

En milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
MVG INDUSTRIES /ANTENNESSA	3 529			3 529
RAINFORD LTD	2 015			2 015
ORBIT	7 987			7 987
<b>Valeurs brutes</b>	<b>13 531</b>			<b>13 531</b>
MVG INDUSTRIES /ANTENNESSA				
RAINFORD LTD				
ORBIT				
<b>Dépréciations</b>				
MVG INDUSTRIES /ANTENNESSA	3 529			3 529
RAINFORD LTD	2 015			2 015
ORBIT	7 987			7 987
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13 531</b>			<b>13 531</b>

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement et en cas d'indice de perte de valeur en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant au minimum sur une période de 4 ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché et tiennent compte du business plan de l'entreprise. Les flux postérieurs à cette période de 4 ans sont calculés par application d'un taux de croissance à l'infini de 1%.

L'organisation de MVG Industries ne permet pas de suivre l'unité générale génératrice de trésorerie (UGT) Antennessa. En conséquence, le goodwill Antennessa a été réaffecté en 2010 à l'UGT MVG Industries, nouvelle et plus petite UGT. Les trois UGT suivies par le Groupe, qui génèrent des flux de trésorerie indépendants, sont désormais MVG Industries, Orbit /FR et Rainford.

L'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est effectuée chaque année : la valeur au bilan est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

La valeur d'usage des UGT a été estimée par la Direction sur la base des valeurs actualisées attendues, en fonction des prévisions et des projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) sur une période de 4 ans. Un taux d'actualisation, après impôt, est appliqué. La valeur terminale a été évaluée sur la base du dernier free Cash-flow (année 2022) actualisé à l'infini tels que définis dans les business plans de l'entreprise.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs nets (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

A la suite de la réalisation du test de dépréciation des écarts d'acquisitions, aucune perte de valeur n'a été constatée au 31/12/2019.

## 10.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Reclassements	31/12/2019
Frais de recherche et développement	774					775
Concessions, brevets, licences	3 278	685		<0>	294	4 256
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	295				<294>	
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 346</b>	<b>685</b>		<b>&lt;0&gt;</b>		<b>5 032</b>
Frais de recherche et développement	<775>					<775>
Concessions, brevets, licences	<2 714>	<284>			<0>	<2 998>
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;3 489&gt;</b>	<b>&lt;284&gt;</b>			<b>&lt;0&gt;</b>	<b>&lt;3 773&gt;</b>
Frais de recherche et développement	<1>					
Concessions, brevets, licences	564	401		<0>	293	1 259
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	295				<294>	
<b>Valeurs nettes</b>	<b>857</b>	<b>401</b>		<b>&lt;0&gt;</b>	<b>&lt;0&gt;</b>	<b>1 259</b>

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2018
Frais de recherche et développement	774					774
Concessions, brevets, licences	2 851	50		<0>	377	3 278
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	448	223			<377>	295
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 073</b>	<b>273</b>		<b>&lt;0&gt;</b>		<b>4 346</b>
Frais de recherche et développement	<775>					<775>
Concessions, brevets, licences	<2 469>	<245>				<2 714>
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;3 244&gt;</b>	<b>&lt;245&gt;</b>				<b>&lt;3 489&gt;</b>
Frais de recherche et développement	<1>					<1>
Concessions, brevets, licences	382	<195>		<0>	377	564
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	448	223			<377>	295
<b>Valeurs nettes</b>	<b>829</b>	<b>29</b>		<b>&lt;0&gt;</b>		<b>857</b>

### 10.3 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement à du matériel de bureau et outils informatiques.

En milliers d'euros	31/12/2018	Première application IFRS 16	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2019
Droit d'utilisation		10 651			24		10 675
<i>Constructions</i>		10 193			25		10 218
<i>Véhicules</i>		458			<1>		457
Installations techniques, mat. & out.	18 225		769	<472>	123	1 028	16 703
Install, mat.& out. en crédit bail	532					<65>	467
Autres immobilisations corporelles	6 890		1 396		163	<31>	11 136
Immobilisations corporelles en cours	861		835		1	<1 013>	756
Avances et Acomptes sur Immo Corpor.							
<b>Valeurs brutes</b>	<b>26 508</b>	<b>10 651</b>	<b>3 000</b>	<b>&lt;472&gt;</b>	<b>311</b>	<b>&lt;81&gt;</b>	<b>39 737</b>
Droit d'utilisation			<1 907>		<1>		<1 907>
<i>Constructions</i>			<1 651>		<1>		<1 652>
<i>Véhicules</i>			<256>		1		<255>
Installations techniques, mat. & out.	<12 217>		<1 715>	284	<88>	27	<11 796>
Install, mat.& out. en crédit bail	<513>					46	<467>
Autres immobilisations corporelles	<3 523>		<1 101>		<94>	8	<6 444>
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et Acomptes sur Immo Corpor.							
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;16 253&gt;</b>		<b>&lt;4 723&gt;</b>	<b>284</b>	<b>&lt;183&gt;</b>	<b>81</b>	<b>&lt;20 614&gt;</b>
Droit d'utilisation		10 651	<1 907>		23		8 768
<i>Constructions</i>		10 193	<1 651>		23		8 566
<i>Véhicules</i>		458	<256>		<0>		202
Installations techniques, mat. & out.	6 008		<947>	<188>	35	1 055	4 907
Install, mat.& out. en crédit bail	18					<18>	
Autres immobilisations corporelles	3 367		295		68	<24>	4 692
Immobilisations corporelles en cours	861		835		1	<1 013>	756
Avances et Acomptes sur Immo Corpor.						0	
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 254</b>	<b>10 651</b>	<b>&lt;1 723&gt;</b>	<b>&lt;188&gt;</b>	<b>128</b>	<b>0</b>	<b>19 122</b>

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2018
Installations techniques, mat. & out.	17 154	616	<46>	370	663	18 757
Autres immobilisations corporelles	6 425	599	<681>	235	312	6 890
Immobilisations corporelles en cours	970	861			<970>	861
<b>Valeurs brutes</b>	<b>24 550</b>	<b>2 076</b>	<b>&lt;727&gt;</b>	<b>604</b>	<b>5</b>	<b>26 508</b>
Installations techniques, mat. & out.	<10 652>	<1 902>	33	<253>	45	<12 730>
Autres immobilisations corporelles	<3 282>	<736>	662	<120>	<47>	<3 523>
Immobilisations corporelles en cours						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;13 934&gt;</b>	<b>&lt;2 638&gt;</b>	<b>694</b>	<b>&lt;374&gt;</b>	<b>&lt;2&gt;</b>	<b>&lt;16 253&gt;</b>
Installations techniques, mat. & out.	6 502	<1 286>	<14>	116	708	6 026
Autres immobilisations corporelles	3 144	<137>	<19>	114	266	3 367
Immobilisations corporelles en cours	970	861			<970>	861
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 616</b>	<b>&lt;562&gt;</b>	<b>&lt;33&gt;</b>	<b>231</b>	<b>3</b>	<b>10 254</b>

## 10.4 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts et cautionnements.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Participations dans les sociétés non consolidées	30	30
Autres actifs financiers	979	983
<b>Total</b>	<b>1 010</b>	<b>1 014</b>

Aucune dépréciation n'a été enregistrée.

## 10.5 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme étaient constitués des frais d'émission d'emprunt. Ils sont à zéro au 31 12 2019.

## 10.6 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	16 299	12 192
Stocks de Produits Intermé.et Finis	457	301
<b>Valeurs brutes</b>	<b>16 755</b>	<b>12 492</b>
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	<2 831>	<2 279>
Stocks de Produits Intermé.et Finis		
<b>Dépréciations</b>	<b>&lt;2 831&gt;</b>	<b>&lt;2 279&gt;</b>
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	13 467	9 912
Stocks de Produits Intermé.et Finis	457	301
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13 924</b>	<b>10 213</b>

Les dépréciations sur stocks ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	31/12/2019
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	(2 279)	(668)	143	(27)	(2 831)
<b>Total</b>	<b>&lt;2 279&gt;</b>	<b>&lt;668&gt;</b>	<b>143</b>	<b>&lt;27&gt;</b>	<b>&lt;2 831&gt;</b>

## 10.7 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients - valeur brute	42 141	36 540
Provision pour dépréciation des créances clients	<406>	<183>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>41 735</b>	<b>36 358</b>
Avances et Acomptes versés	25	10
Comptes courants débiteurs	34	27
Créances sociales et fiscales	4 435	1 510
Charges Constatée d'avance	933	158
Débiteurs divers	345	597
<b>Autres actifs courants</b>	<b>5 773</b>	<b>2 302</b>
<b>Total</b>	<b>47 507</b>	<b>38 660</b>

Les dépréciations ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2019
Dépréciation des clients	<183>	<205>		<12>	<7>	<406>
<b>Total</b>	<b>&lt;183&gt;</b>	<b>&lt;205&gt;</b>		<b>&lt;12&gt;</b>	<b>&lt;7&gt;</b>	<b>&lt;406&gt;</b>

### 10.8 Créances d'impôt courant

Les crédits d'impôts recherche des années 2017, 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un financement auprès de Bpifrance pour les montants respectifs suivants 1 398 705 € et 1 606 400 € et 1 306 180€.

### 10.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les éléments suivants au 31/12/2019 :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 003	1 084
Disponibilités	21 078	13 592
<b>Total</b>	<b>22 081</b>	<b>14 676</b>

### 10.10 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social se compose de 6 486 320 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro.

#### 10.10.1 Actions propres

	Nombre d'actions propres	Valeur (en milliers d'euros)
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>71 052</b>	<b>641</b>
Augmentation de capital		
Rachat ou annulation d'actions propres	(66 000)	
Perte sur contrat de liquidité	(2 540)	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 512</b>	<b>41</b>

### 10.10.2 Attribution d'actions gratuites

La norme IFRS 2 impose à une entité de refléter dans son résultat et dans sa situation financière les effets des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les charges liées à des transactions attribuant aux membres du personnel des options sur action.

Les attributions d'instruments de capitaux propres (BSA, actions gratuites, stock-options...) sont couvertes par la norme IFRS 2 en tant que rémunération de services rendus ou à rendre.

Conformément à la norme IFRS 2, les services reçus des salariés relatifs à l'octroi d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des plans relatifs aux instruments concernés, laquelle est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique charges de personnel.

La juste valeur de l'instrument octroyé est le prix qu'accepterait de payer un acheteur consentant et bien informé, dans des conditions normales de marché. Elle est évaluée à partir de modèles d'évaluation d'options (lesquelles s'appuient sur des hypothèses contractuelles, telles que prix d'exercice ou maturité, et des hypothèses de marché, telles que volatilité ou cours de bourse) ou, s'agissant de plans d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA), sur la juste valeur du sous-jacent à la date de l'attribution.

Les instruments émis couverts par IFRS 2 et émis par le Groupe sont des AGA (Attributions Gratuites d'Actions). Le Groupe a ainsi attribué 140 000 AGA en 2019. Sur la base d'une juste valeur par AGA de 14.21 €, la valeur totale du plan ressort à 1 989 k€. La charge est étalée linéairement sur la période 2019-2020, soit une charge de 994 k€ au titre de l'exercice 2019.

### 10.10.3 Répartition du capital

Au 31 décembre 2019, le capital est réparti de la façon suivante :

#### Avant l'attribution d'actions gratuites :

	Nb d'actions	% Capital
Management & Employés	998 022	15,39%
Investisseurs (Eximium, Bpifrance, Seventure) <b>(1)</b>	2 619 150	40,38%
Flottant	2 869 148	44,23%
<b>TOTAL</b>	<b>6 486 320</b>	<b>100%</b>

#### **(1)**

Eximium	1 346 480	20,76%
Bpifrance	865 385	13,34%
Seventure	407 285	6,28%
<b>Total investisseurs</b>	<b>2 619 150</b>	

**Après l'attribution d'actions gratuites :**

	Nb d'actions	% Capital
Management & Employés	1 138 022	17,54%
Investisseurs (Eximium, Bpifrance, Seventure)	2 619 150	40,38%
Flottant	2 729 148	42,08%
<b>TOTAL</b>	<b>6 486 320</b>	<b>100%</b>

## 10.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Impact réserves	Ecarts de conversion	Reclassements	31/12/2019
Provisions pour avantages au personnel	954	107	<83>	77		905	1 961
<b>Total engagements envers le personnel</b>	<b>954</b>	<b>107</b>	<b>&lt;83&gt;</b>	<b>77</b>		<b>905</b>	<b>1 961</b>
Provisions pour garanties	939	282	<97>		17	<122>	1 019
<b>Total Provisions courantes</b>	<b>939</b>	<b>282</b>	<b>&lt;97&gt;</b>		<b>17</b>	<b>&lt;122&gt;</b>	<b>1 019</b>
<b>Total</b>	<b>1 893</b>	<b>389</b>	<b>&lt;180&gt;</b>	<b>77</b>	<b>17</b>	<b>783</b>	<b>2 980</b>

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Impact réserves	Ecarts de conversion	31/12/2018
Provisions pour avantages au personnel	896	82		<24>		954
<b>Total engagements envers le personnel</b>	<b>896</b>	<b>82</b>		<b>&lt;24&gt;</b>		<b>954</b>
Provisions pour garanties	752	395	<237>		30	939
<b>Total Provisions courantes</b>	<b>752</b>	<b>395</b>	<b>&lt;237&gt;</b>		<b>30</b>	<b>939</b>
<b>Total</b>	<b>1 648</b>	<b>477</b>	<b>&lt;237&gt;</b>	<b>&lt;24&gt;</b>	<b>30</b>	<b>1 893</b>

Les provisions pour avantages au personnel représentent la provision pour indemnités de départ à la retraite pour les activités du Groupe situées en France et en Italie.

Les hypothèses retenues et les modalités de calcul sont présentées en note 6.15.

## 10.12 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif retraités dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs	2 996	3 225
Impôts différés passifs		
<b>Impôts différés nets</b>	<b>2 996</b>	<b>3 225</b>

Pour plus de détails, voir 10.25.2.

## 10.13 Emprunts et dettes financières diverses

### 10.13.1 Emprunts et dettes financières

La variation des emprunts et dettes financières s'analyse comme suit au 31/12/2019 :

En milliers d'euros	31/12/2018	Première application IFRS 16	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Ecart de change	31/12/2019
Emprunts obligataires	4 000		0	0	<4 000>	0	0
Emprunts auprès des étabs de crédit	398		0	4 000	<398>	0	4 000
Dettes de loyers IFRS 16	0	11 057			<1 780>	84	9 362
Autres emprunts	308		<21>	21	<116>	1	193
Intérêts courus	12		0	0	<4>	0	8
<b>Total emprunts et intérêts courus</b>	<b>4 718</b>	<b>11 057</b>	<b>&lt;21&gt;</b>	<b>4 021</b>	<b>&lt;6 297&gt;</b>	<b>86</b>	<b>13 563</b>
Concours bancaires courants	0		0	0	0	0	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>4 718</b>	<b>11 057</b>	<b>&lt;21&gt;</b>	<b>4 021</b>	<b>&lt;6 297&gt;</b>	<b>86</b>	<b>13 563</b>

### 10.13.2 Ventilation par principales devises

L'ensemble des dettes financières est libellé en euros.

### 10.13.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Courants		Non courants		31/12/2019	31/12/2018
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018		
Emprunts obligataires		4 000				4 000
Autres emprunts bancaires	793	398	3 207		4 000	398
TSDI						
Dettes de loyers IFRS 16	1 872		7 489		9 361	
Emprunts auprès des étab créd.Int.Cour.non.échu	8	12			8	12
Autres emprunts	95	136	98	172	193	308
<b>Emprunts</b>	<b>2 768</b>	<b>4 546</b>	<b>10 795</b>	<b>172</b>	<b>13 563</b>	<b>4 718</b>
Concours bancaires courants						
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 768</b>	<b>4 546</b>	<b>10 795</b>	<b>172</b>	<b>13 563</b>	<b>4 718</b>

### 10.13.4 Caractéristiques des principaux emprunts du groupe

En milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable	Taux	Échéance	Banque
MVG HOLDING	2 000	2 000	1,17%	31/12/2024	Bpifrance
MVG HOLDING	2 000	2 000	1,23%	05/01/2025	CIC
MVG HOLDING	102	46	0	31/03/2022	Bpifrance
MVG ITALIE	70	33	5,71%	10/12/2025	INTESA SANPAOLO
MVG INDUSTRIES	137	62	0	31/03/2022	Bpifrance

### 10.13.5 Covenants

La Société est soumise à des covenants bancaires. Ces covenants portent sur le respect de certains ratios d'endettement sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le Groupe ne présentant pas d'endettement net, les covenants sont respectés à la date de clôture de l'exercice. Ils font l'objet d'un audit externe.

### 10.14 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	13 223	11 801
Fournisseurs d'immobilisations	36	47
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 842	578
Dettes sociales	5 071	2 317
Dettes fiscales	2 321	1 539
Produits constatés d'avance	9 431	4 000
Autres dettes	287	88
Dettes fiscales IS	897	
<b>Total</b>	<b>33 110</b>	<b>20 371</b>

### 10.15 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La catégorisation des actifs et passifs financiers est la suivante :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêt, créances et dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 010		1 010		
Autres actifs long terme					
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 010</b>		<b>1 010</b>		
Créances clients	41 735		41 735		
Trésorerie	22 081	22 081			
<b>Actifs courants</b>	<b>63 816</b>	<b>22 081</b>	<b>41 735</b>		
<b>Actif</b>	<b>64 826</b>	<b>22 081</b>	<b>42 745</b>		
Dettes financières à long terme	10 795			10 795	
<b>Passif non courant</b>	<b>10 795</b>			<b>10 795</b>	
Dettes financières à court terme	2 768			2 768	
Dettes fournisseurs	13 223			13 223	
<b>Passifs courants</b>	<b>15 991</b>			<b>15 991</b>	
<b>Passif</b>	<b>26 786</b>			<b>26 786</b>	

## 10.16 Répartition des actifs par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Europe	73 655	60 999
Amérique du nord	47 144	29 680
Asie	4 939	5 194
<b>Total</b>	<b>125 738</b>	<b>95 873</b>

## 10.17 Chiffre d'affaires

### 10.17.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
BU AMS	70 300	59 672
BU EMC	15 333	12 876
BU EIC	1 768	2 089
<b>Total</b>	<b>87 401</b>	<b>74 637</b>

### 10.17.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Europe	25 418	24 940
Asie	22 634	23 281
Amérique	39 349	26 416
<b>Total</b>	<b>87 401</b>	<b>74 637</b>

## 10.18 Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Achats matières premières et autres approvisionnements	<35 310>	<21 309>
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	3 971	328
Achats marchandises	<50>	<31>
<i>Achats sous traitance</i>	<3 602>	<6 025>
<i>Production stockée</i>	156	373
<i>Production immobilisée</i>	586	88
<i>Subventions</i>	98	116
<b>Total</b>	<b>&lt;34 149&gt;</b>	<b>&lt;26 459&gt;</b>

## 10.19 Charges externes

La ventilation des charges externes est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Locations et charges locatives	<458>	<2 254>
Entretiens et réparations	<816>	<284>
Primes d'assurance	<372>	<265>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	<2 151>	<2 654>
Energie		<552>
Publicité	<586>	<614>
Transports	<2 477>	<1 896>
Déplacements, missions	<4 412>	<3 766>
Frais postaux	<321>	<346>
Services bancaires	<201>	<178>
Autres charges externes	<408>	
<b>Total</b>	<b>&lt;12 203&gt;</b>	<b>&lt;12 809&gt;</b>

## 10.20 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	<20 489>	<18 577>
Charges sociales	<6 096>	<5 630>
Autres charges de personnel	<47>	31
<b>Total Charges externes</b>	<b>&lt;26 631&gt;</b>	<b>&lt;24 176&gt;</b>

## 10.21 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dotations amortissements immobilisations	<4 750>	<2 642>
Dotations provisions sur actifs circulants	<873>	<830>
Dotation aux autres prov.d'exploitation	<23>	<25>
Dotations provisions pour risques et charges	<342>	<395>
Dotations provisions pensions	<47>	<82>
<b>Total Dotations</b>	<b>&lt;6 036&gt;</b>	<b>&lt;3 974&gt;</b>
Reprises provisions sur autres actifs circulants	143	399
Reprises provisions sur risques et charges	97	237
Reprises provisions pensions	83	
<b>Total Reprises</b>	<b>323</b>	<b>636</b>
<b>Dotations nettes de reprises</b>	<b>&lt;5 713&gt;</b>	<b>&lt;3 338&gt;</b>

## 10.22 Résultat Opérationnel courant

La répartition du résultat opérationnel courant par secteur d'activité est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
BU AMS	5 549	5 487
BU EMC	1 210	1 184
BU EIC	140	192
<b>Total</b>	<b>6 899</b>	<b>6 863</b>

## 10.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se composent des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cessions d'immobilisations		14
Autres produits exceptionnels	1	0
<b>Total produits opérationnels non courants</b>	<b>1</b>	<b>14</b>
Charges sur opérations de gestion	<386>	<22>
VNC Immobilisations corporelles cédées	0	<33>
Honoraires juridiques non récurrents	1	0
Autres charges exceptionnelles	<213>	<436>
<b>Total charges opérationnelles non courantes</b>	<b>&lt;597&gt;</b>	<b>&lt;491&gt;</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>&lt;596&gt;</b>	<b>&lt;477&gt;</b>

## 10.24 Résultat financier

Le résultat financier est composé principalement des intérêts sur les emprunts.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes		
Autres produits de participation	8	5
Produits nets sur cessions VMP		21
Autres produits financiers		60
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>8</b>	<b>87</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	<542>	<592>
Escomptes accordés	<3>	<0>
Charges nettes sur cession VMP	<97>	
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>&lt;641&gt;</b>	<b>&lt;592&gt;</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>&lt;634&gt;</b>	<b>&lt;505&gt;</b>
Gains de change	675	1 485
Pertes de change	<475>	<1 515>
Autres charges financières	<0>	4
Autres produits financiers	32	<60>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>232</b>	<b>&lt;87&gt;</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>&lt;402&gt;</b>	<b>&lt;592&gt;</b>

## 10.25 Impôt sur les résultats

### 10.25.1 Analyse de l'impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles	<964>	<828>
Impôts différés	<326>	4
<b>Total</b>	<b>&lt;1 290&gt;</b>	<b>&lt;824&gt;</b>

### 10.25.2 Analyse de l'impôt différé par nature

La composition et l'évolution par nature de l'impôt différé actif et passif sont détaillées dans les tableaux suivants :

Impôt différé actif	31/12/2018	Par autres éléments du résultat global	Variation	Par le résultat	31/12/2019
Effort construction	5			1	6
Frais sur acquisition d'immobilisations	16				16
Déficits reportables activés	1 759			<354>	1 405
Provisions indemnités départ à la retraite	137		23	<11>	149
Plus value sur cessions internes	36		0	<13>	24
IFRS 16			0	480	480
Autres	1				1
Impôt différé social	1 289			70	1 359
Compensation IDA / IDP	<14>		<430>		<444>
<b>Total</b>	<b>3 229</b>	<b>-</b>	<b>(407)</b>	<b>174</b>	<b>2 996</b>

Impôt différé passif	31/12/2018	Par autres éléments du résultat global	Variation	Par le résultat	31/12/2019
Provisions réglementées	13				13
Actions propres	2				2
IFRS 16			0	429	429
Compensation IDA / IDP	<14>		<430>		<444>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>(430)</b>	<b>429</b>	<b>(0)</b>

<b>Net</b>	<b>3 228</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>(255)</b>	<b>2 996</b>
------------	--------------	----------	-----------	--------------	--------------

### 10.25.3 Analyse de la preuve d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net consolidé des sociétés intégrées</b>	<b>4 611</b>	<b>4 970</b>
Impôts sur les résultats	1 290	824
<b>Résultat des activités avant impôts</b>	<b>5 901</b>	<b>5 794</b>
Impôt théorique au taux de la société mère	1 652	1 622
Ecart de taux sociétés étrangères	<1>	<118>
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées	137	94
Utilisation / activation de déficits reportables antérieurs non activés	<446>	<124>
Régul. taux d'IS/IS antérieurs	8	<195>
Différences permanentes	<61>	<455>
<b>Total</b>	<b>1 290</b>	<b>824</b>

# 11 Risques

---

## *11.1 Risques de marché et instruments financiers*

### **11.1.1 Risque de taux**

Le Groupe est exposé à des risques de taux. Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

La dette du Groupe, à l'exception de l'emprunt obligataire, est souscrite à taux variable. Néanmoins, ces emprunts ont fait l'objet d'un swap de taux afin de se couvrir contre le risque de taux.

### **11.1.2 Risque de change**

Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur les devises suivantes : le dollar américain, le dollar Hongkongais, le Shekel, le Yen, la livre et le Yuan. Ce risque de change transactionnel correspond aux variations de change qui affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, flux des coûts des achats de matières, flux des coûts liés aux taux horaires des salaires).

Le groupe n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de change.

### **11.1.3 Risque de liquidité**

Le Groupe n'a pas d'échéances de remboursement significatives à court et moyen terme au titre de son endettement qui ne seraient pas couvertes par la trésorerie.

### **11.1.4 Risque de contrepartie**

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### **11.1.5 Risque clients**

Le Groupe réalisant la majeure partie de son chiffre d'affaires avec de grands groupes industriels français et étrangers de renom, il est peu confronté à des problèmes d'insolvabilité de ces clients. On note cependant, en Chine, un travail de recouvrement des créances plus important que dans le reste du monde.

### **11.1.6 Risque de trésorerie**

Le risque de liquidité concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont exclusivement des établissements financiers de notoriété nationale et internationale.

La trésorerie est principalement placée en SICAV monétaires.

## ***11.2 Risques environnementaux***

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe. La Société étudie la mise en place d'un système de management environnemental (SME) afin d'améliorer en permanence les performances du Groupe en matière d'environnement et de prévention de la pollution.

## 12 Autres informations

---

### 12.1 Effectif moyen

Sur l'exercice 2019, l'effectif salarié moyen est de 378 salariés toutes entités confondues comparé à 352 salariés sur l'exercice 2018.

### 12.2 Engagements hors-bilan

La répartition des engagements hors bilan est la suivante :

- Dans le cadre du déménagement de l'usine de la société Rainford Ltd en Angleterre, la société Microwave Vision s'est portée garant auprès des propriétaires du respect par la Société Rainford Ltd des obligations résultant du Bail et s'engage à indemniser les propriétaires en cas de manquement par votre filiale de ses obligations, voire à se substituer à cette dernière en concluant un nouveau bail avec les propriétaires aux mêmes termes et conditions que le bail conclu.

Les partenaires financiers ont émis dans le cadre de contrats commerciaux, des cautions et/ou garanties dont la répartition est la suivante :

- Cautions marché étranger restitution d'acompte (en Euro) : 1 166 388
- Cautions marché étranger garantie d'exécution (en Euro) : 429 970
- Cautions marché étranger garantie pour soumission (en USD) : 250 000

Cautions marché étranger garantie pour soumission (en USD) : 250 000

### 12.3 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

### 12.4 Parties liées

Il n'existe pas d'entreprise associée ou de coentreprise. Les principaux dirigeants de Microwave Vision SA sont :

Philippe GARREAU (Président directeur général)

Arnaud GANDOIS (Directeur général délégué)



Luc DUCHESNE (Directeur général délégué)

Gianni BARONE (Directeur commercial)

Eric BEAUMONT (Directeur de la stratégie)

Olivier GURS (Directeur financier)

## ***12.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes***

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 s'élèvent à 335 k€ dont 292 k€ pour l'audit des comptes de l'exercice et 43 k€ pour d'autres services.